

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 20 décembre 2023
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 221-1 et L. 222-10 ;
Vu la délibération n°21 du 20 novembre 2022 portant désignation d'administrateurs au conseil communautaire de Limoges ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux administrateurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant communautaire ;
CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la Transition Énergétique et du Climat au sein du Pôle Proximité et Environnement ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc HADJELI assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Proximité et Environnement à Limoges Métropole ;
N° 24673
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 222-9 du Code général des collectivités territoriales à M. Cyril BRUNIE, Directeur de la Transition Énergétique et du Climat, au sein du Pôle Proximité et Environnement, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Tout acte de commande, y compris sous le régime A/MCOE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre en vertu de l'article L. 21-500 et 485 de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Documents relatifs au décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Déclarations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Tout renouvellement de contrat d'électricité, toute demande de renouvellement d'un nouveau site ou demande de travaux sur réseaux électriques ;
- Toute demande de branchement provisoire d'un site (gaz et électricité) ;
- Toute demande de branchement d'un site (gaz et électricité) ;
- Toute demande de modification de puissance d'un site (gaz et électricité) ;
- Tout document lié à la demande de renouvellement partiel de la TICRE (sans retenu sur la consommation finale d'électricité) ;
- Tout document lié à la demande de renouvellement partiel de la TICRE (avec retenu sur la consommation sur les produits énergétiques) ;
- Tout document lié à la demande de Certificats d'Économies d'Énergie ;
- Toute demande liée à un renouvellement ou une modification d'un contrat d'eau ;
- Toute responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Actes relatifs à l'acquisition des marchés de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Cyril BRUNIE, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24673_BRUNIE.pdf
(.pdf, 155,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER